



LC

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2019

-:-

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le vingt juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY, Mme Karen CHAFFIN, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, Mme Myriam SEDDIKI, M. Bernard DUPIN, M. Daniel AUBERT, Mme Katherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Laure HUBERT, M. Jean-Claude ROY, Mme Patricia FIFI, Mme Marine RENAVAND, M. Dominique SERVANTON, M. Luc PEYRE, Mme Florence LABANDJI, M. Pierre COILBAULT, Mme Milène COITOUX, M. Abdoulaye BATHILY, Mme Fabienne HEILBRONN, M. Christophe RYSER, Mme Sylvie BERLINE.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Élodie LEMAITRE représentée par M. Fernand BERSON
M. Pascal PROVENT représenté par M. Daniel AUBERT
M. Michael MARTIAL représenté par Mme Karen CHAFFIN
M. Moncef BEN YAROU représenté par M. Dominique SERVANTON
Mme Jacqueline STAPHORST représentée par M. Daniel PIGEON-ANGELINI
M. Pierre BONHOMME représenté par Mme Katherine GAVRIL
Mme Diane SCEMAMA représentée par Mme Marine RENAVAND
Mme Aurélie RAPICAULT représentée par Mme Françoise SOURD
M. Patrick LANCIA représenté par Mme Myriam SEDDIKI
Mme Jacqueline GEYL représentée par M. Christophe RYSER
Mme Yannick PIAU représentée par Mme Fabienne HEILBRONN
M. Stéphane COLONEAUX représenté par Mme milène COITOUX

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : Mme Marine RENAVAND

.../

Hommage à Monsieur DUBRESSON

André DUBRESSON s'est éteint le lundi 20 juin 2019.

L'Haÿssien depuis plus de 40 ans, il était un homme de conviction.

Il avait choisi de s'investir avec humilité et discrétion dans différentes structures qu'il s'agisse des Restos du Cœur, de l'Hôpital Paul Giraud, ou encore de différentes associations intervenant sur le champ du handicap sans oublier le CCAS de la Commune de L'Haÿ-les-Roses, au sein duquel il était extrêmement investi.

Après une brillante carrière dans l'aéronautique qui lui avait valu le grade de Général, il était également très investi au moment des commémorations. Il n'en a quasiment jamais manqué une seule.

On se souvient de lui encore, quelques jours précédant son décès, à l'occasion de l'inauguration du square de la Liberté et de la commémoration du 18 juin.

Je vous demande donc de respecter une minute de silence pour lui rendre hommage.

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40.

1 – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL DE DISCIPLINE DES AGENTS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Rapporteur : M. le Maire

Est désigné pour siéger au conseil de discipline des agents contractuels de la fonction publique territoriale :

- Fernand BERSON avec 30 voix pour

2 – DENOMINATION DU SQUARE DE LA LIBERTE

Rapporteur : Bernard DUPIN

M. COILBAULT

Il est difficile de voter contre une délibération ayant pour objet de baptiser un square « le square de la Liberté ».

L'opposition aurait aimé que le Conseil Municipal se soit prononcé sur cette dénomination en amont de l'inauguration et non à postériori.

Elle ne participera donc pas au vote.

Résultat des votes :

POUR :	30
NPPV :	9 (Opposition)

3 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : Fernand BERSON

Mme HEILBRONN

Concernant les postes non-pourvus (psychologue et orthophoniste) à la Caisse des Ecoles, quelles en sont les raisons ?

Et où en est la ville sur le développement de la fibre dans les équipements publics ?

Mme DELAULE

Les postes à pourvoir sont bien ceux décrits par Mme HEILBRONN, mais alors que la psychologue a bien été recrutée en mars dernier, le poste de coordinateur du dispositif PRE est toujours vacant. Quant à l'orthophoniste, la Caisse des Ecoles ne dispose d'aucune candidature depuis plusieurs mois.

Mme CHAFFIN

La fibre est en cours de déploiement pour les équipements publics y compris les groupes scolaires.

Résultat des votes :

POUR : 30
ABSTENTION : 9 (Opposition)

4 – ADMISSION DE CREANCES ETEINTES – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Fernand BERSON

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

6 – AVENANT A LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTION DE DOMAINE CONCLUE AVEC EAU DE PARIS

Rapporteur : Daniel AUBERT

M. COILBAULT

La convention, initiale générant, selon l'opposition, des risques pour la ville concernant notamment les charges résultant des travaux. S'agissant d'un avenant, l'esprit restant le même, les mêmes arguments sont rappelés pour cette délibération et les réserves perdurent.

Mme BERLINE

Le déplacement sur le square JOUHAUX de la halle Locarno étant une mauvaise décision, toutes les décisions se rapportant à cette décision initiale sont des erreurs.

Résultat des votes :

POUR : 30
ABSTENTION : 9 (Opposition)

7 – DEMANDE DE SUBVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADEME SUITE A L'ELIGIBILITE DE LA VILLE A L'APPEL A PROJET « VELOS ET TERRITOIRES »

Rapporteur : Daniel AUBERT

Mme BERLINE

Serait-il possible de disposer du cahier des charges fourni au bureau d'études, du nom du bureau d'études choisi, de la superficie concernée par le projet et du rendu du bureau d'études ?

M. AUBERT

Il s'agit du bureau d'études Vizea dont la prestation porte sur l'ensemble du territoire de la commune.

M. le Maire propose de communiquer lors de la prochaine commission « Aménagement » le planning de l'étude ainsi que le détail des différents livrables.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

8 – PROMENADE DE LA VANNE : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Rapporteur : Daniel AUBERT

M. COILBAULT

Il était envisagé, dans la concession d'aménagement relative au secteur Locarno, de réaliser une coulée verte.

L'EPT 12 s'étant vu transférer le 1^{er} janvier 2018 la compétence aménagement comment la Ville peut-elle percevoir une subvention pour la promenade de la Vanne ?

M. le Maire

Il est question ici de travaux paysagers ne relevant pas de la compétence aménagement de l'EPT la gestion des espaces verts restent de compétence communales.

Le programme de la concession Locarno ne prend en compte que le tronçon de la promenade de la Vanne situé entre le Boulevard Paul Vaillant Couturier et la rue de Chevilly.

Les sections comprises d'une part, entre l'avenue Paul Vaillant Couturier et Cachan et d'autre part, entre la rue de Chevilly et Chevilly Larue, sont en revanche exclusivement portées par la ville qui sollicite à cette fin une subvention de la Métropole du Grand Paris.

Mme BERLINE

Le montant semble très important, quels aménagements seront réellement entrepris ? Est-ce qu'ils concernent l'intégralité de la promenade ou uniquement la moitié ?

M. le Maire

Il s'agit du coût global de l'opération incluant les aménagements suivants :

- La création d'un cheminement piéton et cycle sur l'intégralité du tracé
- Des aménagements paysagers complémentaires pour créer des îlots de verdure
- L'implantation de mobilier urbain (banc, barrière et signalétique) et d'aires de jeux
- La réfection de l'éclairage
- La création d'un parcours sportif.

Mme HEILBRONN

Ce projet est un projet enthousiasmant, d'autant qu'il avait été proposé par moi-même lors des élections départementales.

Il existe néanmoins une contradiction entre ce projet et la délibération précédente. En effet, obtenir une subvention pour créer un schéma directeur qui devra définir les priorités pour l'installation du vélo sur la Ville et obtenir une subvention sur un projet dont une part est dévolue au vélo relève potentiellement d'un problème d'affectation, puisque le schéma pourra décider que la promenade de la Vanne n'est pas une priorité.

M. le Maire

Nos partenaires subventionnent largement les projets d'aménagement favorisant les modes de déplacement doux, notamment les pistes cyclables et il serait dommageable pour la commune de ne pas les solliciter. De plus, le projet d'aménagement de la promenade de la Vanne s'inscrit dans un projet plus vaste que la réalisation de pistes cyclables, et est éligible à ce titre à des subventionnements complémentaires.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

9 – FONCIER : INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'UN BIEN VACANT SANS MAITRE - 53 SENTIER DES MAMIES

Rapporteur : Daniel AUBERT

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

10 – ACCUEIL PERISCOLAIRE : CREATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR L'ACCUEIL DU SOIR APRES L'ETUDE

Rapporteur : Anne-Laurence DELAULE

M. COILBAULT

Combien y-a-t-il de familles touchées par ce dispositif ? Quels sont les quartiers les plus concernés par cet accueil et les tarifs applicables aux familles ?

Mme DELAULE

La tarification de l'étude est fixée par l'association « Etudions » qui en assure l'encadrement et l'animation.

Le tarif spécifique dont il est question ne s'applique qu'aux temps d'accueil faisant suite à l'étude et n'est en rien lié à la création d'un nouveau service.

Jusqu'alors, il n'existait qu'un tarif unique sans référence au temps de présence et à l'heure d'arrivée des enfants pour l'accueil du soir

Dorénavant, il existe deux tarifs :

- Un tarif applicable aux enfants restant sur toute la plage horaire de l'activité périscolaire
- Un tarif réduit pour les enfants intégrant l'accueil après l'étude.

Mme HEILBRONN

Il est surprenant d'entendre que les familles avec ce nouveau tarif vont avoir un gain de pouvoir d'achat alors même que sous cette mandature les tarifs périscolaires ont explosé.

M. le Maire

Les tarifs de l'étude n'ont pas été augmentés par la municipalité mais par l'association ayant repris cette prestation, la précédente ayant été dissoute pour ne pas s'être acquittée des charges patronales et salariales.

Ces charges ont été inclus dans le prix du service qui a par voie de conséquence augmenté.

Mme DELAULE

La commune a fait des analyses qui ont montré d'une part, l'absence de baisse de la fréquentation du périscolaire entre 2017/2018 et entre 2018/2019 avec un taux de

fréquentation respectif de l'ordre de 64 % pour les deux périodes et d'autre part, l'absence d'enrichissement de la Ville avec les nouveaux tarifs.

Certaines familles ont vu leurs tarifs augmenter alors que d'autres ont constaté leur diminution, le nouveau dispositif ayant apporté au contraire une plus grande équité de traitement des usagers en supprimant les effets de seuils de l'ancien système et en s'alignant sur les critères pris en compte par la CAF.

Mme HEILBRONN

L'enquête de la FCPE auprès des parents a montré qu'il y a eu une augmentation des tarifs de l'ordre de 30 à 40 %.

Pour la diminution de la fréquentation de l'étude, elle relève de trois éléments :

- L'augmentation des tarifs
- Un encadrement insuffisant
- La modification des horaires avec le retour à la semaine de 4 jours, l'étude finissant maintenant à 17 h 30 et non à 18 h

L'augmentation des tarifs du périscolaire doit être analysée depuis l'arrivée de cette municipalité en 2014.

Les tarifs ont été augmentés une première fois avec le premier passage à 4 jours et une nouvelle fois avec le nouveau passage à 4 jours.

Mme DELAULE

La demi-heure évoquée, prise en charge en totalité par la ville, n'a en rien impacté les familles.

Le temps d'étude a augmenté d'un quart d'heure par rapport aux horaires de la semaine scolaire et enfin il n'y a pas eu d'explosion des tarifs périscolaires.

M. COILBAULT

Il existe des tableaux comparatifs sur les restes à charge pour la Ville, l'opposition souhaiterait pouvoir en disposer afin de vérifier que les pourcentages sont justes.

Mme DELAULE

Les services municipaux vont vous transmettre ces tableaux, par ailleurs présentés aux associations de parents d'élèves en atelier.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

Question orale de Mme BERLINE

M. le Maire

Le forum métropolitain du Grand Paris a effectivement lancé une consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris dont les résultats seront présentés au grand public lors d'une exposition.

Plusieurs associations L'Haÿssiennes, dont les Castors, qui luttent contre les nuisances, ont été sollicitées pour participer à cette consultation mais, elles n'ont pas donné suite.

L'exposition se tiendra à Fresnes, dans le respect des jeux d'alternance du forum métropolitain voulant que son accueil soit confié à une ville de gauche, plusieurs villes de droite l'ayant déjà hébergée.

Ainsi, sur notre territoire, le choix s'est porté sur Fresnes.

Quatre grandes équipes d'urbanistes, de paysagistes et d'architectes ont participé à cette consultation internationale, leurs travaux étant achevés, la phase de consultation des citoyens devrait prochainement démarrer.

Les L'Hayssiens seront informés de la tenue de cette exposition et de la possibilité qui leur est offerte d'y participer.

En ce qui concerne la zone à faibles émissions métropolitaine (ZFE), la « critérisation » est encore en discussion. Il est encore à déplorer un manque de visibilité pour les entreprises du fait d'un amalgame entre véhicules particuliers et véhicules de société notamment pour l'application du critère 5, sans parler du flou concernant les autorités qui auront en charge le contrôle et la verbalisation des infractions, vraisemblablement les polices municipales.

En contrepartie, de ces contraintes, certaines villes ont obtenu des subventions pour financer des opérations en faveur de l'environnement.

La ville de L'Hay-les-Roses dès lors qu'elle aura reçu des gages pour son implication s'investira également dans ce dispositif.

Point divers :

Mme BERLINE :

Que deviennent les tableaux classés de l'ancienne salle des mariages ?

M. le Maire :

Ils sont toujours aux emplacements qui étaient les leurs, dans la salle aujourd'hui utilisée, pendant les travaux d'aménagement de l'accueil, par « Les Guichets Uniques ». Nous apprenons que ces tableaux sont classés, il n'existe pourtant aucun document en attestant.

Pour autant, leur valeur est incontestable et les services ont pris toute les précautions utiles pour les préserver pendant le chantier. Cette préoccupation a prévalu quand il a été décidé de ne pas les déplacer.

M. COILBAULT

Les tableaux ont été préservés et restaurés pour un coût de 500 000 € après l'incendie de l'hôtel de ville.

Ils datent du début du siècle dernier et ont été réalisés pour la plupart par Henri Eugène DELACROIX.

Il y a eu un arrêté du maire du 30 mars 2011 suite à l'examen de la demande présentée par Mme Hélène DIDIER, conservateur aux monuments historiques, qui a permis de les inscrire à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La DRAC Ile-de-France doit détenir ces éléments d'information.
Ceci vaut aussi pour les vitraux de la salle du conseil.

A 21H51, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.



Vincent JEANBRUN

Maire de L'Hay-les-Roses
Vice-Président de la Région Ile-de-France